



Antenne parabolique dans une copropriété

Par **verguethen**, le **28/02/2010 à 20:11**

Bonjour, rnA-t-on le droit d'installer, dans une copropriété, une antenne parabolique sur son balcon et dans quelles conditions doit-elle être fixée?

Par **SANDRA**, le **01/03/2010 à 11:16**

Bonjour, rn rnVous ne pouvez pas le faire sans autorisation : il faut écrire à votre bailleur en exposant votre projet (descriptif détaillé de l'installation) et ce dernier se rapprochera du syndic pour savoir si vous pouvez le faire ou non. rn rnCdt

Par **verguethen**, le **01/03/2010 à 13:01**

Merci pour votre réponse